

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

## 1 / Son objectif.

L'accompagnement social contribue à garantir aux personnes défavorisées une insertion durable dans leur habitat.

Il incite des organismes bailleurs à accueillir ou à maintenir dans leur parc, des ménages en situation d'impayés de loyers ou ayant des problèmes de "comportement".

Adapté à la situation particulière de chaque ménage, il doit pouvoir leur apporter une aide dans les différents domaines où la personne rencontre des difficultés :

- # la gestion du budget,
- # l'usage du logement,
- # les relations avec leur environnement et leur voisinage,
- # l'accès et l'utilisation des services de proximité et d'équipements publics.

Pour cela, il doit mobiliser les compétences et les moyens permettant la mise en place d'une démarche éducative adaptée comprenant la définition et le respect d'un engagement réciproque avec les intéressés.

Deux types de mesures ont été définis selon la gravité de la situation :

- # la mesure A : Gestion Sociale Locative, d'une durée d'un an,
- # la mesure B : Accompagnement Social Locatif, de la même durée.

## 2 / Le bilan.

77 mesures nous ont été confiées par la commission, dont :

51 mesures A  
26 mesures B.

Ces mesures concernent un public accédant au logement pour 42% :

* FSL accès	32
* FSL maintien	25
* FSL accompagnement seul	20

19 familles, soit	soit	32,8%	ont un dossier de surendettement.
43 familles	soit	56,6%	ont un impayé de loyer,
			quel ce soit le type de FSL.

Les travailleuses sociales interviennent dans tout l'Arrondissement et doivent faire parfois beaucoup de kilomètres pour rencontrer les familles.  
Il n'y a malgré tout pas eu cette année de déplacement sur l'éloigné Canton du Parcq.

### Lieux d'intervention :

~ Canton de Berck	30	soit	39,0%	dont Berck :	23
~ Canton d'Etaples :	19				
~ Canton de Montreuil :	8				
~ Canton de Fruges :	5				
~ Canton d'Hesdin :	4				
~ Canton d'Hucqueliers :	4				
~ Canton de Campagne :	8				
~ Canton du Parcq :	0				

Ces logements font partie :

- ~ Pour 66,2% du parc public et
- ~ Pour 32,5% du parc privé.

Les interventions, plus nombreuses dans le parc public, font souvent suite aux enquêtes de préventions des expulsions.

### Le type de logement occupé :

~ Dans le parc public :

Nbre de familles	type logt	loyer mensuel moyen
2	F1	263 €
10	F2	311 €
15	F3	405 €
20	F4	447 €
4	F5	510 €

~ Dans le parc privé :

			<b>Différence</b>
2	F1	313 €	50 €
8	F2	336 €	25 €
9	F3	506 €	101 €
4	F4	611 €	164 €
2	F5	595 €	85 €

Sur les F3 et les F4, très recherchés car en nombre insuffisant dans le parc local, la différence de coût du loyer entre le public et le privé est importante.

## Situation familiale du public visité :

- Personnes isolées :	28	- Familles :	49
- Hommes seuls :	18	- Hommes + 1 enfant :	1
- Femmes seules :	10	- Hommes + 2 enfants :	2
		- Femmes + 1 enfant :	12
		- Femmes + 2 enfants :	5
		- Femmes + 3 enfants :	3
		- Femmes + 4 enfants :	2
		- Couples ss enfant :	3
		- Couples + 1 enfant :	2
		- Couples + 2 enfants :	8
		- Couples + 3 enfants :	6
		- Couples + 4 enfants :	5
		- Couples + 5 enfants :	0

Tous les types de composition familiale sont représentés, y compris des hommes seuls avec enfant(s).  
On dénombre 101 adultes au total et 100 enfants.

## Âges des 101 majeurs concernés :

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total	2009
De 18 à 25 ans dont 18/21	4	5	9	8
	2	0	2	6
De 26 à 35 ans	8	12	20	27
De 36 à 45 ans	11	21	32	29
De 46 à 55 ans	14	15	29	23
Plus de 55 ans dont + de 60	8	3	11	13
	6	2	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>101</b>	<b>100</b>

La répartition des âges est comparable à celle de 2009, où l'on dénombrait déjà 8 % de plus de 60 ans. Mais s'il sont un peu moins nombreux, ils sont encore plus âgés : 2 femmes ont 70 et 72 ans, 2 hommes 72 et 77 ans, tous isolés.

La moyenne d'âge s'est d'ailleurs légèrement élevée : 42,3 ans contre 42,0 en 2009.

Par contre, les 18/21 ans sont les moins représentés au niveau de l'accompagnement social alors que les aides financières FSL se sont ouvertes à cette catégorie. Mais peut-être sont-ils suivis par la Mission Locale ou la MDS dans le cadre d'un contact jeune majeur.

## Types de ressources :

### - principale :

revenu de solidarité active (socle) :	23
revenu de solidarité active (majoré) :	4
revenu durable du travail (cdi, retraite) :	22
revenu temporaire du travail (cdd, contrat aidé, formation, assedic) :	20
allocation adulte handicapé :	5

### - secondaire :

prestations familiales :	27
revenu de solidarité active (activité) :	5

## Les observations des C.E.S.F. en charge de l'accompagnement au logement :

Les principales problématiques rencontrées sont :

- les impayés de loyers et le maintien dans les lieux,
- la difficulté de la gestion budgétaire,
- l'intégration dans le logement et son environnement,
- l'utilisation des énergies (explications des factures, conseil pour les économies),
- le soutien dans les démarches administratives.

Au vu des 77 mesures attribuées, il apparaît que 20 familles (18 en 2009) n'ont bénéficié que d'un accompagnement social sans aide financière. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- ce sont des familles qui dépassent les barèmes FSL mais qui ont besoin d'un soutien en matière de logement,
- ce sont des familles ayant obtenu dans un premier temps une subvention ou un prêt FSL, pour lesquelles il est proposé ensuite un accompagnement (suite à un FSE par exemple),
- ou ce sont des familles pour lesquelles il n'est demandé une aide financière qu'après une période d'accompagnement seule.

Le barème en vigueur a été revu courant 2010 afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires du RSA. Il apparaît que le forfait charges n'est pas en adéquation avec la réalité de terrain, le barème risque d'être de nouveau revalorisé en 2011.

Nous constatons depuis 2009 que le barème concerne davantage un public percevant des revenus du travail : 42 personnes (soit 54,5% ) en ont bénéficié en 2010 contre 38 en 2009.

Depuis 2010, les aides FSL sont également destinées aux jeunes de moins de 26 ans à condition de rassembler les critères demandés pour accéder et se maintenir dans un logement. De plus afin de les aider, souvent lors de leur 1er accès, il est possible de demander une aide financière pour l'achat du matériel de première nécessité, pour un montant maximum de 750€.

Le relogement en 2010 fut meilleur qu'en 2009. Au total 15 relogements ont été effectués (8 en 2009), répartis comme suit :

13 dans le parc public :

- 7 suite à une sortie d'hébergement dans le CHR de FIAC,
- 3 mutations internes dans le cadre d'un FSL maintien,
- 2 baux glissants,
- 1 migration du privé vers le public,

et 2 dans le parc privé, dont 1 PST.

Depuis septembre 2010, les bilans de fins de mesure ont changé de trame. Désormais, ils sont soumis aux regards des familles qui doivent y apposer leur signature.

Ce changement demande une nouvelle organisation de travail.

Certes, cette nouvelle formule permet d'impliquer encore plus les familles dans la résolution de leurs problèmes.

Mais il y a des inconvénients : certains sujets tels que les problèmes de santé et surtout d'addictions sont délicats à aborder.

Sans l'accord de la famille, ces points ne sont pas explicités dans le bilan et ne reflètent donc pas la réalité des situations rencontrées.

### **Perspective 2011 :**

Les bilans des nouvelles mesures attribuées dès janvier 2011 ne seront plus envoyés à Arras mais à la Commission Locale de Montreuil. C'est elle qui décidera ou non de leur renouvellement.

C'est cette dernière qui décidera ou non de leur renouvellement.

La durée des mesures pourra désormais varier de 3 à 12 mois ce qui fera plus de bilans à rédiger, une surcharge de travail, moins de présence sur le terrain et des difficultés accrues à réaliser le quota à atteindre.

Courant 2011, un contrat d'engagement tripartite sera à établir entre la famille, l'instructeur de la demande et le service prestataire.

Celui-ci permettra de définir clairement les objectifs de travail.

Ce contrat devra être établi dans le mois suivant la notification.